Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260720-DCM_02_260720-DE

CHARTE DES COMITÉS DE QUARTIERS

de Volonne



PREAMBULE

Être citoyen c'est avoir droit de cité, c'est participer et s'impliquer dans la vie de la commune.
Avec ce nouveau mandat, l'équipe municipale de Volonne a souhaité mettre en place des comités de quartier afin de répondre aux attentes des habitants par une participation active, en les associant aux décisions les concernant.

Ces comités de quartiers ont été imaginés avec des volonnaises et volonnais comme un espace d'échange constructif permettant aux habitants de s'impliquer dans la vie locale et de mettre leur expérience et leur attachement à leur quartier au service de l'intérêt général.
Ils seront de véritables outils d'une citoyenneté active pour « faire village ensemble ».
Pour insuffler et soutenir la dynamique de ces comités, la municipalité a désigné un adjoint dédié à la participation citoyenne.

DÉFINITION ET MISSIONS

Les comités de quartiers sont des espaces de dialogue, de concertation et d'initiatives citoyennes en toute convivialité.
Ils permettent aux habitants de contribuer activement à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement du lien social, à l'animation et à la vitalité de leur quartier, et à la co-construction de projets d'intérêt collectif dans un esprit de respect, d'écoute et de coopération.

Les 4 missions des comités de quartier :

- Être un relai d'information entre la Mairie et les habitants sur tous les sujets concernant la vie et l'aménagement de leur quartier respectif.
- Organiser des temps d'échange pour recueillir les attentes, les besoins, les problématiques et les propositions des habitants concernant les différents quartiers.
- Être sensibilisés et associés à la mise en place des projets municipaux concernant les différents quartiers.
- Mener des actions dans les domaines de la convivialité, de la solidarité entre voisins et de l'amélioration du cadre de vie avec le soutien de la Mairie pour répondre aux besoins et aspirations des habitants.

Les comités de quartier ne se substituent pas aux instances décisionnelles municipales mais sont de véritables partenaires de l'action de la mairie.

QUI PEUT REJOINDRE LES COMITES DE QUARTIER ?



Les comités de quartiers sont ouverts à tous les volonnaises et volonnais désireux de s'impliquer dans la vie de leur quartier :

- Les résident(e)s,
- Les personnes ayant une activité professionnelle dans le quartier,
- Des représentants ou membres d'associations qui sont en relation avec le quartier, siégeant à titre personnel.

LA COMPOSITION DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont composés de cinq à quinze membres.
Pour rejoindre un comité de quartier, une demande d'intégration doit être adressée aux membres du comité. Chaque demande est étudiée et validée lors d'une séance du comité de quartier.
Chaque nouveau membre est invité à signer la présente Charte au moment où il rejoint le comité.

Le mandat est d'une durée d'un an renouvelable. Tout membre ne souhaitant plus participer au comité de quartier doit l'en informer par écrit.
En cas de non-participation pendant une année ou de non-respect de la charte, l'inscription au comité de quartier est annulée.

LES REFERENTS ET LEURS ROLES

Chaque comité de quartier désigne de façon démocratique des référents sur la base du volontariat pour une durée d'un an renouvelable.

Le rôle des référents :

- Être les porte-parole des habitants de leur quartier et faire le lien avec la Mairie, en particulier avec l'adjoint en charge de la participation citoyenne.
- Relayer et diffuser toute information de la Mairie sur les projets concernant le quartier.
- Représenter le comité de quartier dans les réunions avec les services de la Mairie et lors de leur participation au conseil municipal.
- Organiser et animer les réunions des comités de quartier.
- Veiller au bon fonctionnement du comité de quartier, à la mise en œuvre des projets et au respect de la présente charte.
- Transmettre le programme d'action et les demandes de soutien financier auprès de la Mairie.

COMITÉ DE QUARTIER CENTRE ANCIEN VOLONNE

VILLAGES D'AVENIR 04
LPES DE HAUTE PROVENC

CHARTE DES COMITÉS DE QUARTIERS

de Volonne



LE FONCTIONNEMENT DES COMITES DE QUARTIER

Le comité de quartier se réunit au moins une fois par trimestre en informant la commune de l'ordre du jour et des comptes-rendus.
En fonction des sujets, le Maire, l'élu en charge de la participation citoyenne ou des services de la mairie peuvent être associés aux réunions.

Chaque membre actif se voit confier une mission sur la base du volontariat afin de contribuer activement à la vie du comité de quartier.

Les décisions concernant les actions et projets du comité de quartier sont prises démocratiquement.

Le comité de quartier prévoit un programme d'action annuel et, si nécessaire, une demande de soutien financier qu'il transmet à la Mairie.

Un bilan annuel des activités est établi et transmis à la Mairie.

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DES COMITES DE QUARTIER

Les comités de quartiers sont apolitiques. Ils reposent sur les valeurs de solidarité, de respect, de convivialité et de responsabilité.

En rejoignant le comité de quartier, chaque membre s'engage à :

- Respecter la charte et ses valeurs.
- Contribuer activement aux échanges et aux travaux du comité de quartier, au service de l'intérêt général et dans un esprit constructif.
- Relayer l'information auprès des autres habitantes et habitants du quartier.
- Instaurer un dialogue avec le plus grand nombre possible d'habitants du quartier pour recueillir leurs besoins, problématiques et propositions.

LES ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

La Mairie s'engage à :

- Désigner un élu en charge des relations avec les comités de quartier.
- Reconnaître les comités de quartier comme un interlocuteur de proximité privilégié.
- Informer et consulter les comités de quartier sur tout projet porté par la commune et concernant le quartier.
- Faciliter l'accès à toute information utile au fonctionnement et aux missions des comités de quartier.
- Étudier avec attention les propositions formulées par les comités de quartier, les accompagner et à les soutenir, le cas échéant, dans la mesure de ses moyens les projets issus des comités de quartier.
- Mettre à disposition une salle pour l'organisation des réunions du comité de quartier.

LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS COMITES DE QUARTIER

Chaque année une rencontre annuelle sera organisée entre le conseil municipal et tous les comités de quartier de la commune. Cette rencontre sera l'occasion de partager les bilans des actions de l'année écoulée et les perspectives à venir.

A Volonne le,

Signature

COMITÉ DE QUARTIER CENTRE ANCIEN VOLONNE

VILLAGES D'AVENIR 04 ALPES DE HAUTE PROVENCE